

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 19 novembre 2018 à 19.00, à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

Le président

Ouvre la séance à 19heures.

Constate avec plaisir la présence de Mme Muriel Thalman, députée, Mme Nina Brissot pour le Régional, M. Claude Quartier pour le Coquadi et M. Antonio Coi, conseiller communal suppléant.

Sont excusés Mmes Florence Gross, Pauline Tafelmacher, Monique Ryf députées, ainsi que MM Guy-Philippe Bolay, Christian van Singer, Jean-Marc Genton députés, Mmes Josée Martin, présidente du CC de Savigny, Mme Pilar Brentini, secrétaire du CC de Lutry, MM Christian Marrel, président du CC Belmont et Jean-Denis Briod, président du CC Pully.

Mmes Laurence Crot, Jasmine Baudois Pichard et MM Jean-Jacques Frauchiger, Jean-Marc Desbaillets, Jean-Marc Rüeger et Jean-Claude Le Franc sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

39 conseillères et conseillers sont présents, 6 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Modification l'ordre du jour, avec les points 11 et 12 inversés, soit le préavis 14 sera passé au vote avant le préavis 13, en raison d'un crédit de CHF 10'000.- demandé dans le préavis 14.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec la modification demandée.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

M. Reichen

En page 4, « ..., il précise que la perte pourrait être plus élevée que le déficit annoncé ».

8. COMPTE RENDU DE L'ASEL

M. Witschi La séance ayant lieu demain soir, le 20.11.18 il ne peut apporter beaucoup de commentaires. Toutefois, il s'inquiète de la hausse de 17,9 % du budget. Cette hausse est due, notamment, au report de charges.

9. COMPTE RENDU DU SDIS

M. Farinelli Il n'a aucun commentaire à faire.

10. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PCI

Mme Dillner-Reichen Elle n'a aucun commentaire à faire.

11. PREAVIS N° 14 – 2018 REPONSE A LA MOTION 03-2017

Mme Enz Elle donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a reçu.

Le président Remercie Mme Enz pour la lecture de son rapport. Le préavis est passé en revue.

M. Esteve Se demande si dans le cahier des charges il y a un examen juridique.

M. Spring Oui, effectivement, il y a une faisabilité juridique.

M. Esteve Dès le moment où des ingénieurs du SDEL vont intervenir, il se demande s'il ne serait pas judicieux, financièrement entre autre, de prendre ces personnes œuvrant déjà pour la commune.

M. Fontannaz Le SDEL œuvre pour la route du lac entre le nord et sud, le mandat confié ne couvre pas ce sujet.
Il relève que deux avis peuvent également être importants.

M. Zahnd Etant donné qu'il y a une grande interaction avec la commune de Pully, il se demande s'il serait possible d'envisager une collaboration.

M. Spring Effectivement, des choses se préparent, notamment concernant l'embouchure de la Paudèze.

Mme Martin Le SDEL fait des études multiples. Relève qu'il est important de faire travailler des entreprises et bureaux d'études locaux.

M. Kehtari L'étude du SDEL est une étude qui comprend les rives du lac de la Tour Haldimand jusqu'à Lutry. Un point particulier dans cette étude est la place de la Verrière.

-
- M. Baer** CHF 10 000 pour un cahier des charges est un gros salaire. Combien pensons-nous investir sur ces rives du lac ?
- M. Spring** Constate que chacun a des idées différentes, avec des objectifs contradictoires, d'où l'idée de s'allier avec des professionnels. Relève qu'à Paudex, l'entier des Rives du lac est accessible. Ce cahier des charges nous permettra de définir ce que l'on veut comme étude. Un préavis pour l'étude sera soumis au CC. Signale que c'est un secteur qui demande de l'attention, avec une vision d'ensemble.
- M. Rossignol** Il estime que nous dépensons beaucoup et trouve dommage vu l'état des finances de voter ce crédit de 10 000.-.
- M. Spring** Relève que nous pouvons faire cela en 2019 ou 2020. Il propose de voter sur la démarche proposée par le préavis dans un premier temps, puis de voter dans un deuxième temps sur le « lancement » du préavis.
- M. Witschi** Il estime que sur le fond et vu le déficit annoncé au budget, cela n'a pas beaucoup d'incidence.
- Mme Martin** Oui, nous avons besoin d'une étude sans partir dans un budget gigantesque. Afin de savoir ce que nous voulons créer. Tout cela va et doit rester raisonnable.
- Mme Bovey** Demande de stopper les histoires sur la parcelle 256. Estime que la commune a suffisamment de place pour les usagers. Cette parcelle n'a pas de raison d'être déclassée. Ces frais ne font que crever l'argent du contribuable.
- Le président** Relève que nous parlons des Rives du lac et non de la parcelle 256.
- Mme Dürrenmatt** Estime qu'il doit y avoir un plan directeur. Une étude doit impérativement avoir lieu, afin de ne pas créer les conflits d'il y a 30 ans.
- M. Chappuis** Dépose un amendement.
- M. Chaubert** Demande au CC s'il désire rentrer en matière sur l'amendement soit, « de mettre en œuvre l'étude d'un cahier des charges en vue de l'élaboration d'une étude relative aux rives du lac, et cheminement piétonnier dans un délai de 5 ans. »

Acceptent 24

Refusent 13

Abstentions 2

L'amendement est accepté.

Nous passons au vote sur le préavis amendé.

Acceptent 33
Avis contraires 2
Abstentions 4

Le préavis 14-2018 est accepté avec l'amendement, avec 33 voix.

12.

PREAVIS MUNICIPAL – 13 2018 – BUDGET POUR L'ANNEE 2019

M. Maillard

Donne lecture de son rapport avec les conclusions modifiées comme suit ;

- D'adopter le budget 2019, prévoyant un déficit de CHF 2'788'228.- tel que présenté,
- De charger la Municipalité d'étudier les possibilités de réduction des charges de fonctionnement, dans la mesure du possible à concurrence de CHF 300'000.- et de présenter ses conclusions à la commission des finances d'ici à fin mars 2019.

M. Chaubert

Remercie la COFIN ainsi que M. Maillard pour la lecture de son rapport.

Le Syndic

Il relève que la Municipalité n'est pas restée les bras ballants. Dans le cadre de la péréquation, il estime qu'il faut revoir l'actif des communes aisées. Il serait souhaitable qu'une stratégie à moyen terme soit mise en place, afin d'avoir un équilibre des communes et qu'elles restent attractives. Les bons contribuables ne doivent pas nous quitter.

M. Kehtari

Le rapport fait allusion au montant de l'étude du SDEL, notamment. Il donne des explications sur le SDEL. relève que la commune a signé une convention pour faire partie du PALM ainsi que du SDEL.

M. Crousaz

Au fil des années, on voit que la commune est très sollicitée. Quel est le montant investi au cours des 20 dernières années dans ces projets ?

M. Kehtari

En 2011, selon préavis 01-2011, un montant de CHF 205'000.- a été voté.

M. Crousaz

Demande si nous pourrions avoir dans une prochaine séance, le montant global ce dont ce projet a couté.

M. Kehtari

Cela sera présenté lors d'une prochaine séance.

Relève que nous ne maîtrisons pas les 87% de nos charges, et peut que constater que nous avons été là pour aider le canton quand il en avait

besoin et que cela continue ainsi aujourd'hui, sans prendre en considération la situation de nombreuses communes dites aisées.

M. Rossignol

Estime que la confusion vient du rapport de la COFIN, entre la différence de ce que nous ne maîtrisons pas et le pourcentage du coût dû au canton.

M. Baer

Il a le sentiment que le canton ne fonctionne pas comme une famille. Pour le canton, il suffit d'augmenter le taux d'imposition.

M. Reichen

Relève qu'aujourd'hui l'écrêtage a été supprimé.

M. Hofmann

Se demande pourquoi une telle différence de CHF 54'000.- sous rubrique Entretien des bâtiments, notamment pour les appartements.

M. Spring

Relève que rien n'a été fait depuis longtemps sur les bâtiments, d'où cette augmentation au budget pour des rénovations et remises aux normes.

M. Hofmann

Se demande si ces travaux seront prévus sur 2019.

M. Spring

En ce qui concerne la sécurité, nous ne pourrons pas y échapper. Nous sommes dans le rattrapage de ce qui n'a pas été fait durant plusieurs années.

Avec un changement de source d'énergie notamment avec plus de gaz et moins de mazout. L'augmentation des charges exceptionnelles est également liée aux dégâts d'eau à la garderie.

M. Kehtari

Relève le changement de la chaudière à condensation, avec une économie globale de 10%.-15%, ainsi une économie à terme de 40%.

M. Farinelli

Devons-nous modifier le compte maintenant ?

M. Kehtari

Effectivement, les CHF 10'000 doivent être retirés.

M. Tritten

Se demande comment il est possible que les amortissements sur 10 ans ne soient pas les mêmes chaque année.

M. Spring

Précise que c'est la manière d'amortir qui changent, notamment l'amortissement du PGA.

M. Crousaz

A-t-il lieu maintenant de décider de supprimer les CHF 10'000 du préavis 14-2018 ?

M. Chaubert

Affirme que oui.

M. Kehtari

Sous chiffre 460.3811, il s'agit de constituer un fond d'investissement pour notre STEP de Pully Paudex Belmont. Celle-ci doit être renouvelée

dans les 10 ans. Deux études ont eu lieu, l'une pour mettre nos déchets à Vidy et l'autre pour la réhabilitation de notre STEP. Le coût des deux projets est le même. D'où la constitution d'un fond.

M. Crousaz

Se demande ce que les « frais d'études et marché public » concernent.

Fontannaz

Il s'agit du cahier des charges d'offres pour le marché public.

M. Hofmann

Page 16, concernant le Port, le poste frais divers a été budgétisé à CHF 2'000.- en 2018 et à CHF 15'700.- en 2019. Pourquoi une telle augmentation ?

M. Kehtari

Ce poste a été budgétisé trop bas en 2018. Des dégâts sur un ponton et la réparation a coûté CHF 10'000. Toutefois, un rabais nous a été accordé, l'intervention de l'Etat ou de l'ECA n'étant pas possible.

M. Hofmann

Se demande où apparaissent ces CHF 10'000.-.

M. Kehtari

Ils apparaîtront dans les comptes 2018.

M. Hofmann

Se demande si les charges du port ont été sous-estimées ?

M. Reichen

Il faut faire un point de situation si nous devons adapter nos prix. L'année prochaine, il faudra peut-être revoir le prix des places du port.

M. Spring

Concernant les aspects temporels, le budget 2018 est bouclé avant d'avoir les comptes 2017 bouclés.

M. Kehtari

Toujours pour le port, le compte divers a effectivement été sous-évalué.

M. Crousaz

Quels sont les incidences sur les enseignants durant les travaux ?

Mme Martin

Ces coûts font partie des travaux de rénovations.

M. Tritten

Se demande pourquoi il y a une telle augmentation du chiffre 314, page 25, « entretien des routes, immeubles, territoire ».

M. Spring

L'augmentation est expliquée par le fait qu'en 2017 rien n'a été touché.

M. Tritten

Avons-nous une visibilité sur nos investissements en 2020/2021 ?

M. Reichen

Nous avons un plan d'investissement, avec un calcul du taux d'imposition. Ce plan d'investissement est une indication.

M. Tritten

Serait-il possible d'avoir prochainement une visibilité pour les prochaines années ?

M. Kehtari La suite des investissements seront présentés dans une prochaine séance.

M. Chaubert Passe au vote sur les conclusions originales.

Absentions 4

Acceptent 35

M. Fontannaz Il est surpris par le chiffre de CHF 300'000 de la COFIN. Il ne sait pas d'où ce montant sort.

M. Maillard Tous les postes vont être repassés en revue, ceci est une intention.

M. Reichen Insiste sur le fait que les Municipaux font extrêmement attention aux dépenses de la commune. A ce sujet, certains postes ont été abandonnés.

M. Chaubert Remercie tout le conseil, pour sa confiance, ainsi que la qualité des débats.

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Reichen Revient sur le financement des bâtiments administratifs. Le financement est excessivement intéressant auprès de Postfinance.

M. Frigerio avait relevé qu'il avait été omis de répondre sur la question des impôts successoraux. Il tentera de déterminer ce qu'aurait rapporté cet impôt avant son départ.

Mme Martin La commission des Finances et celle de Gestion assisteront à une répétition du Béjart Ballet, ce vendredi à 13h10. Il reste encore des places.

Paudex voit la naissance de deux tables conviviales. Mme Francey ouvre sa porte pour un repas, un monsieur tessinois fournira un menu pour une tablée de gens. La commune participera à hauteur de 5.- par repas.

M. Spring La rénovation des bâtiments se passe bien, l'annexe polyvalente ayant pris son volume définitif, avec les gradins terminés du côté de la grande salle. Au niveau du collège, les fenêtres sont en cours de pose et l'ascenseur en cours de construction.

Concernant le PGA, nous avons eu un retour du canton, avec des nouvelles demandes de modification liées à l'introduction de la LAT et de la LATC. Le point principal est lié à la garantie de disponibilité des terrains constructibles imposée maintenant par la LAT. Ces terrains doivent être bâtis d'ici 7-12 ans, afin d'éviter un déclassement, soit frappés d'une mesure fiscale.

Concernant le Vallon de la Paudèze, la place de jeux initialement prévue n'a pas été réalisée à l'endroit initial, vu le dénivelé du terrain. Dès lors, la place de jeux a été réalisée au milieu de l'allée centrale. Aujourd'hui, le quartier compte 52 habitants, avec une population jeune.

Concernant les liaisons piétonnes, l'une est sur le point d'être finalisée. Concernant le tracé amenant à la Paudèze, direction de Pully, celui-ci sera finalisé en 2019.

Une présentation humoristique d'au revoir est dédiée à notre Syndic M. Reichen.

M. Reichen

Remercie les Municipaux pour leurs messages.

Reviens dans son discours sur ses années en tant que Municipal puis Syndic.

M. Kehtari

Nous fait part, dans son discours, de ses visions de son nouveau mandat de syndic et remet à M. Jean-Philippe Chaubert le dicastère des travaux et l'assainissement et de la mobilité, avec le matériel adéquat, soit casque, veste jaune et pèle.

14.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Witschi

S'annonce partant pour l'initiation à la voile.

Mme Martin

Prendra contact avec lui avec grand plaisir.

La séance est levée à 21h55.

Prochaine séance le lundi 11 février 20h00 à la salle de projection de l'Arnold Reymond.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Chaubert

Caroline Genovese